



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet énergétique des Boucles de la Seine
RTE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous soussigné,

Maire de la commune de :

certifie :

1° avoir reçu le

L'arrêté préfectoral n° DCAT/SJIPE/MEA/24/003 du 11 janvier 2024 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées dans le cadre du projet de transition énergétique des Boucles de la Seine.

2° avoir affiché aux lieux d’affichage au public l’arrêté préfectoral le :

3° le présent certificat, dûment complété, sera retourné à la Préfecture de l’Eure - direction de la coordination de l’action territoriale – service juridique interministériel et des procédures environnementales / mission environnement et aménagement / MO – boulevard Georges Chauvin – CS 40011 – 27020 Évreux cédex.

Fait à *ROUEN*

le *12 / 1 / 2023*

Le maire,